

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Election de la CAO

Le 22 juin 2023, le Comité Syndical de Seine-et-Yvelines Numérique s'est réuni en présentiel sur convocation du Président du Comité syndical adressée le jeudi 16 juin 2023.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1414-2 et L. 1411-5 ;

Vu les statuts du Syndicat Seine-et-Yvelines Numérique ;

Vu la délibération en date du 22 juin 2023 approuvant l'élection de Mme HERY LE PALLEC en tant que Présidente du syndicat Seine-et-Yvelines Numérique ;

Vu le rapport de Madame la Présidente du Comité syndical ;

Vu la liste des candidats déposée ;

Vu la lettre de démission de M. Bertrand COCQUARD de la Présidence du syndicat Seine-et-Yvelines Numérique en date du 1^{er} juin 2023, cette démission prenant effet le 22 juin 2023 ;

Vu le courrier de Monsieur Jean-Jacques BROT, Préfet des Yvelines, en date du 15 juin 2023, qui accepte la démission de Monsieur Bertrand COQUARD ;

CONSIDERANT qu'il appartient au Comité syndical de procéder au renouvellement des membres titulaires et suppléants de l'assemblée délibérante composant la commission d'appel d'offres à la suite de la démission du Président ;

CONSIDERANT que, outre la Présidente du Syndicat ou son représentant, qui préside la commission, celle-ci est composée de cinq membres du comité syndical élus en son sein à la représentation proportionnelles au plus fort reste ;

CONSIDERANT qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

CONSTATE qu'une seule liste de candidats a été déposée pour pourvoir à l'ensemble des sièges de la commission d'appel d'offres ;

PREND ACTE de la nomination, pour faire partie, avec le Président ou son représentant, de la commission d'appel d'offres, de :

- **Membres titulaires**

M. François GARAY (GPSEO)
M. Bertrand COQUARD (CD78)
Mme Nathalie LEANDRI (92)
M. Thomas LAM (92)
Mme Sonia BRAU (78)

- **Membres suppléants**

M. Serge QUERARD (RT)
M. Dominique TURPIN (GPSEO)
Mme Armelle TILLY (92)
M. Vincent FRANCHI (92)
M. Patrick STEFANINI (78)

La présente décision peut être attaquée par la voie d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication suivant les articles R. 421-1 et R. 421-2 du Code de justice administrative.

Présidente du Comité
Syndical Seine-et-
Yvelines Numérique

Mme Anne HERY LE
PALLE





DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Election de la CAO

2023-CSSYN-012-2

Président de séance : Madame Anne HERY LE PALLEC

Présents : 8

Mme Jessica BULLIER, M. Bruno CORADETTI, Mme Ghislaine HAUETER, Mme Anne HERY LE PALLEC, M. Benoit POUYET, M. Serge QUÉRARD, M. Eric NAUDIN ; M. Jean-Marie TETART.

Pouvoirs : 8

Mme Sonia Brau à Mme Bullier
Mme Nathalie Léandri à M. Daniel Courtès
M. Bertrand Coquard à Mme Ghislaine Haueter
M. Laurent Richard à Mme Ghislaine Haueter
M. François Garay à M. Benoit Pouyet
M. Patrick Stephanini à M. Querard
M. Jean-Michel Fourgous à M. Eric Naudin
M. Denis Larghero à M. Jean-François Raynald

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétence	Membres	Quorum	Présents ou représentés
Administration Générale	25	14	16

Adopté à l'unanimité



Seine et Yvelines
Numérique





Seine et Yvelines
Numérique





Seine et Yvelines
Numérique

